

## CONSEIL MUNICIPAL du 02.10.2020 – 19h00

Absente excusée : DALANT Fabienne.

**Lors du Conseil Municipal de la Commune de YOUX tenu le Vendredi 02 Octobre 2020 à 19h00, le Conseil Municipal s'est réuni afin de délibérer sur les différents points à l'ordre du jour.**

1. Madame le Maire informe l'assemblée sur la possibilité pour la Commune de YOUX de transférer la compétence « assainissement collectif » au Syndicat Mixte de Sioule et Morge à compter du 01/01/2021. A compter de cette date, la maîtrise des ouvrages d'assainissement collectif de la commune serait ainsi assurée par le Syndicat Mixte de Sioule et Morge.  
Le Conseil Municipal approuve le transfert de la compétence « assainissement collectif » au Syndicat Mixte de Sioule et Morge, à compter du 01/01/2021, charge le Maire de notifier la présente délibération au Président du Syndicat Mixte de Sioule et Morge et autorise le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.
2. Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, adopte le principe d'allouer dans le cadre de la préparation du budget une enveloppe budgétaire annuelle à la formation des élus municipaux d'un montant égal à 2 % du montant des indemnités des élus.
3. Vu l'arrivée à échéance de la convention relative à la santé et sécurité au travail, le Conseil Municipal reconduit cette mission avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale à compter du 01.01.2021, pour une durée de 3 ans.
4. Suite à la proposition d'achat d'une parcelle communale par Monsieur Alain TAUVERON, le Conseil Municipal accepte de vendre la parcelle souhaitée (ZI 46) au prix de 1 500 € TTC l'hectare (frais de bornage et de notaire à la charge de l'acquéreur).
5. Après examen des différentes demandes de subvention, le Conseil Municipal décide d'attribuer les montants suivants : Pétanque Lavalloise : 400 €, Association des Donneurs de Sang : 200 €, CAPER : 200 €, Football Club Nord Combraille : 1 300 €, AFN : 400 €, Union colombophile Le Ramier : 150 €, Société de Chasse communale : 400 €, Union Bouliste : 400 €, Association des Parents d'Élèves de Montjoie : 550 €.
6. Suite à l'information relative au "Bonus Relance" mis en place par le Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes, après proposition d'entreprendre des travaux de rénovation des menuiseries extérieures de l'école communale et au vu du budget communal ; Le Conseil Municipal, autorise Madame le Maire à effectuer toutes les démarches relatives aux demandes de subventions qu'il serait possible de percevoir pour soutenir ce projet (Région, FIC, ...).
7. Afin de remplacer un agent prochainement en retraite, Madame le Maire propose de créer un emploi d'Adjoint Technique à temps non complet, contractuel, d'une durée d'un an, comprenant une partie du poste précédemment occupé (périscolaire et entretien des bâtiments communaux). Le Conseil Municipal émet un avis favorable à cette création d'emploi.
8. Le Maire expose à l'Assemblée que le Fonds Solidarité Logement (F.S.L.), dont la gestion et le financement ont été confiés aux Départements permettant à toute personne en difficulté d'accéder à un logement décent et/ou s'y maintenir, et de disposer de la fourniture d'eau, d'énergie et de service téléphonique. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal propose de participer, annuellement, à hauteur de 100 € (cent euros) pour le compte du F.S.L.
9. Madame le Maire propose de réaliser un plateau ralentisseur avec passage piétons et matérialisation d'une place de stationnement PMR – pour lesquels le coût des travaux est estimé à 15 165,36 € HT. Le Conseil Municipal, après délibération, demande au Conseil Départemental du Puy-de-Dôme de subventionner la Commune de YOUX pour cet aménagement aux abords de l'école.

**Prochain Conseil Municipal – 18.12.2020 – 18h30**